
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 13 octobre 2020 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Dinel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 01 ET SE TERMINE À 19 H 48.

À LA DEMANDE DE LA CONSEILLÈRE MAGINI, UNE MINUTE DE SILENCE EST TENUE POUR MADAME JOYCE ECHAQUAN, VICTIME DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

CA20 16 0289

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 13 OCTOBRE 2020, À 19 H

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 octobre 2020, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 49 ET SE TERMINE 20 H 48.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Beatriz Myssior	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le budget de l'arrondissement j'ai observé une diminution de 47% des dépenses pour la gestion des matières résiduelles. Nous ne faisons déjà pas de compostage. Qu'est-ce que pourrait expliquer la baisse de 91000 \$ du budget et quel sera l'impact sur les niveaux de services aux citoyens?</p> <p>Merci.</p>
Ginette Côté	<p>M. Tomlinson</p> <p>Tout d'abord permettez-moi de vous dire que contrairement à la promesse que vous avez fait le mois dernier suite à ma question sur la date prévue pour la réfection de l'avenue de la Brunante, je n'ai toujours pas reçu réponse à ma question.</p> <p>Comme je vous le signalais alors, la question des entrées au plomb me préoccupe profondément. Vous conviendrez avec moi que c'est un enjeu de santé publique important au même titre que la sécurisation de nos rues pour laquelle vous dépensez des sommes importantes, pour ne pas dire exagérées, en dos d'ânes.</p> <p>La politique de la ville est, à bonne escient, de remplacer ces entrées, en même temps que la réfection des rues. Or, on a pu constater dans votre budget 2021, que le budget pour la réfection des rues a été coupé de presque moitié à 800 000\$. Pouvez-vous nous indiquer quel impact cette coupure draconienne aura sur le plan de réfection des entrées d'eau au plomb qui empoisonnent goutte par goutte vos résidents? Pouvez-vous communiquer ce plan aux citoyens?</p>
Sabrina Merceron	<p>Bonjour,</p> <p>J'aimerais poser cette question svp.</p> <p>Lors de la rencontre du budget 2021, M. Corbeil faisait part que le poste AUTRE sous le chapitre santé et bien-être prévoyait des dépenses de 127 000\$ alors que rien n'était budgété sous ce poste en 2020.. Puisque nous n'avons pas eu réponse à la question de M. Corbeil la semaine dernière, pouvez-vous nous indiquer quelles activités sous-tendent la nature des sommes budgétées?</p>
Alison Fischer	<p>Bonjour,</p> <p>Dans le budget 2021, les sommes allouées à l'aréna ont-elles été réduites de 67 000 \$? Pouvez-vous nous indiquer quelle est la cause de cette baisse de budget, qu'est-ce que cela implique? Pouvez-vous confirmer que vous n'envisagez pas de fermer à nouveau l'aréna au printemps et à l'été prochain? Nos jeunes patineurs comptent sur ces deux sessions de pour continuer leur pratique et leur progression du sport.</p> <p>Jean-François Hébert, membre du notre CA, posera ces</p>

	<p>questions lors de la prochaine réunion.</p> <p>Merci pour votre temps et votre considération.</p>
Dan Kraft	<p>M. le Maire</p> <p>Dans le budget 2020 de la ville de Montréal, on apprenait que la ville centre modifiait son approche en matière de tarification des collectes des matières résiduelle. L'approche choisie en est une de tarification en fonction de la valeur foncière plutôt qu'une tarification par porte. En général cette approche ne favorise pas Outremont compte tenu de la valeur élevée dans l'évaluation de nos propriétés. L'implantation de l'approche se fait sur un horizon de 3 ans. Alors que tous les arrondissements ont vu la tarification diminuée à un maximum de 60\$ par porte, à Outremont on a vu notre tarification fixée à 100\$ et nous sommes le seul arrondissement pour lequel il en est ainsi. Qu'est-ce qui explique que nous devons déboursier à Outremont 100\$ par porte alors que le maximum pour tous les autres arrondissements est de 60\$ et pourquoi n'êtes-vous pas intervenu, pour éviter que les citoyens d'Outremont payent une tarification par porte bien plus élevée que les résidents de tous les autres arrondissements sur l'Île?</p> <p>Merci</p>
Linda Schwey	<p>M. le maire,</p> <p>Le dernier mois j'ai posé une question concernant Côte-des-Neiges. Je voudrai savoir quel sont les plans pour cette artère. Je le demande, parce que Côte-des-Neiges est une des artère plus importante de Montréal.</p> <p>Non seulement ça, mais entre Queen Mary et Van Horne, CDN a le plus grand concentration des ressources médical de la ville - des dizaines de bureaux de médecins, le CLSC pour Outremont, plusieurs laboratoires qui serve tout la ville et deux hopitals.</p> <p>C'est très important de savoir si la ville va faire les voies d'autobus permanents et a consequence, de reduire/éliminer tout stationnement sur ce portion de CDN.</p> <p>La ville centre a contrôle de ces artères et s'ils veulent éliminer le stationnement sur CDN, ça sera très difficile d'accéder tous ces ressources médical, surtout pour les aînés, les gens avec une mobilité réduite, et jeunes familles. En plus, la portion entre Queen Mary et Van Horne est probablement l'une des rues les plus vallonnées de la ville, pas facile pour marcher.</p> <p>Nous devons connaître les plans de la ville centre. Vont-ils essayer d'éliminer le stationnement sur cette partie de CDN?</p> <p>Merci pour votre attention,</p>
France Poulin	<p>Bonjour,</p> <p>Monsieur Tomlinson,</p> <p>On remarque, que dans le budget déposé la semaine dernière, qu'il y a une augmentation des dépenses de 31% pour les dépenses du cabinet du maire. Cette augmentation le porte donc à 154 000\$ si je lis bien. Svp pourriez-vous me donner des détails justifiant une telle augmentation, qui m'apparaît forte en période difficile, et si celle-ci prévoit une augmentation pour les conseillers et de combien ?</p> <p>Bien à vous</p>
Mathieu Poulin	<p>M. Tomlinson</p> <p>L'ordre du jour au point 30.10 fait état d'une dépense de 70 000\$ pour remplacer des panneaux de stationnement suite au réaménagement des plages de nettoyage de rues. Quelle ne fut ma surprise de constater cette dépense quand on a dépensé un quart de millions pour remplacer ces dits panneaux pas plus tard</p>

	<p>que l'an dernier. De plus je me demande quelle est l'urgence, compte tenu que l'hiver est à nos portes et que vous avez mandaté un comité pour étudier le rapport de consultation publique qui, lui aussi, va sûrement recommander des nouvelles modifications? Allez-vous vous excuser auprès des payeurs de taxes pour ce gaspillage de fonds publics qui résultent directement de la façon dont vous avez géré le dossier du stationnement et quels correctifs comptez-vous apporter à la façon dont vous gérez les dossiers de l'arrondissement afin d'éviter des gaspillages de fonds similaires à l'avenir?</p>
<p>Lucile Baladier</p>	<p>Monsieur Le Maire,</p> <p>En mars, l'arrondissement annonçait la suspension de l'application des restrictions de vignettes sur son arrondissement en raison des mesures de confinement reliées à la pandémie.</p> <p>A la séance du 6 avril, suite à une question d'un citoyen demandant un crédit pour les vignettes, vous affirmiez, et je cite, " la ville est solidaire envers tous ses habitants, je pense que cela serait injuste de poursuivre tel que c'était avant" indiquant que vous alliez intervenir auprès de la ville centre pour que crédit soit rendu.</p> <p>A la séance du 4 mai vous disiez " Il va y avoir une solution pour les gens qui ont acheté une vignette, nous sommes en attente de la ville centre mais SOYEZ RASSURÉS, NOUS ALLONS ABSOLUMENT FAIRE QUELQUE CHOSE POUR LES GENS D'OUTREMONT".</p> <p>A la séance du 1^{er} juin, vous disiez " il va y avoir crédit, ... mais cela va dépendre de quand le stationnement va revoir le jour, soyez rassuré vous allez recevoir un crédit en bonne et due forme".</p> <p>Pourtant au dernier conseil, vous avez confirmé qu'il n'y aura pas de crédit pour la période de temps pour laquelle le règlement a été suspendu et le privilège de stationnement non offert en raison de la pandémie.</p> <p>Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous êtes revenu sur un engagement que vous aviez pris à 3 reprises soit celui d'accorder un crédit de vignette pour la période de pandémie?</p> <p>Merci.</p>
<p>Jérôme Allaire</p>	<p>Monsieur Tomlinson,</p> <p>Cela fait maintenant 8 mois que la consultation publique sur le plan de stationnement a eu lieu et 5 mois que le rapport a été déposé. Le mois dernier vous avez annoncé la constitution d'un comité.</p> <p>Pouvez-vous aujourd'hui nous donner la composition de ce comité et la date de la première réunion et nous indiquer si ces réunions vont être publiques ?</p> <p>Merci</p>
<p>Marc Poulin</p>	<p>M. Tomlinson</p> <p>Lors du dépôt du budget vous vous êtes vanté de déposer un budget équilibré sans avoir recours au surplus pour la deuxième année consécutive. Pour le budget de 2020, cette assertion est hautement contestable dans la mesure où dans les quelques semaines qui ont suivies le dépôt du budget, l'arrondissement a approuvé des dépenses de 250 000\$ puisées à même le surplus et ce pour des dépenses qui étaient hautement prévisibles comme la consultation publique sur la circulation et le stationnement ou encore l'étude du comité bon voisinage et j'en passe.</p> <p>Cette année, vous vous surpassez. L'encre n'est même pas</p>

	<p>encore sèche sur le budget 2021 que déjà vous puisez à même le surplus pour des dépenses de 55 000\$ pour deux études. Ce n'est pas moi qui va vous blâmer de faire des études au préalable avant de poser des gestes importants, les citoyens ayant assez souffert de votre improvisation sans étude préalable dans le plan de stationnement, mais vous conviendrez avec moi, que le besoin pour ces études n'est pas apparu dans les 7 derniers jours et qu'elles auraient dû faire partie du budget.</p> <p>Ma question, comment pouvez-vous prétendre à un budget équilibré sans utilisation du surplus si à chaque année des sommes importantes sont puisées à même le surplus pour des dépenses prévisibles, non urgentes, qui auraient dû être budgétées?</p>
Yannick Bujold	<p>Bonjour, étant donné que la fermeture de la rue Bernard a été un succès et que nous y avons eu un été très agréable, prévoyez vous répéter l'expérience les étés prochains?</p> <p>Merci.</p>
David DesBaillets	<p>(Note du Secrétariat d'arrondissement : l'article de La Presse auquel il est fait référence est disponible à l'attention des membres du conseil et de l'administration dans le conseil virtuel)</p> <p>Bonjour,</p> <p>Je voudrais envoyer le question suivant-en anglais- par rapport au nouvelle excitant des nouveau logements sociaux à Outremont/Parc Ex à nos élus:</p> <p>My questions concerns the exciting news about a new social housing development on Manseau Ave Given the eye-opening statistics about the 21% of households in Outremont who spend more than 50% of their income on housing , there is a great deal of need for more initiatives of this kind in our community and in the city of Montreal, generally.</p> <p>I would like to hear more about the new COOP MIL mentioned in today's La Press article. Can you tell us how we can support this project and if it is possible to become a member of the Cooperative, at this point?</p> <p>Thank you Mayor Tomlinson for your commitment to making our neighbourhood more affordable for all its citizens.</p> <p>Merci de votre coopération.</p> <p>Au plaisir,</p> <p>David DesBaillets</p> <p>https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2020-10-13/campus-mil/pres-d-une-centaine-de-nouveaux-logements-sociaux-dans-outremont.php?fbclid=IwAR33NdRDMYaTiiHjFiJNXJnrPsVLp4RfHAXq4nPwfMGvmMnuEExckv9GD-Q</p>
François Audet	<p>Bonjour –</p> <p>Voici une question pour l'assemblée de ce soir :</p> <p>Le budget de l'arrondissement prévoit une coupe de 2.5 cols bleus pour 2021 : Étant donné les services déjà très limité, pouvez-vous nous expliquer comment vous prévoyez effectuer cette coupure sans affecter davantage le niveau de service aux citoyens à Outremont?</p> <p>Merci –</p>
Micheline Maranda	<p>J'habite sur Dollard au coin de Lajoie. Au dernier conseil, je vous faisais part des inconvénients que je vis depuis que vous avez transformé le devant de ma maison en débarcadère pour les</p>

	<p>parents de Stanislas qui n'habitent pas l'arrondissement puisqu'ils déposent leurs enfants en auto. Je dois avouer que la réponse de M Tomlinson , à l'effet que l'arrondissement allait contacter le collègue, bien qu'elle a l'honnêteté de faire valoir les priorités de l'arrondissement, soit faire plaisir au collègue, m'a laissée sur ma faim. En effet pourquoi prendre seulement contact avec le collègue et pas avec les résidents? Je me suis dit que c'était sûrement une erreur et que j'allais être contactée également. Aujourd'hui force est d'admettre que cette réponse témoignait des réelles intentions de l'arrondissement puisque depuis 5 semaines, personne, que ce soit une élue ou un fonctionnaire, ne m'a contacté pour en savoir davantage sur la situation que je vis.</p> <p>Déçue, je me suis dit que j'allais prendre mon mal en patience puisque le tout doit se terminer en novembre. Je suis cependant inquiète pour le futur car j'apprends que le conseil va voter ce soir 20 000\$ pour une étude sur la fermeture du boulevard Dollard. Pouvez-vous garantir que les citoyens riverains vont être consultés dans cette étude et que l'un des principes qui sous tendra cette étude est que les résidents riverains ne feront pas les frais ,par une perte de leur qualité de vie ,des mesures qui seront envisagées .</p>
<p>Irène Galesso</p>	<p>Au Conseil d'arrondissement d'Outremont 13-10-2020</p> <p>En tant que locataire payeur, l'Académie de danse d'Outremont – ADO création, organisme à but non lucratif, demande au Conseil d'Arrondissement de pouvoir modifier le statut des studios de danse en local dédié à usage exclusif, tel que d'autres organismes présents au CCI.</p>
<p>Philippe Dumaine</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Vous trouverez ci-dessous une question que je souhaite adresser au conseil de ce soir.</p> <p>Merci et sincères salutations,</p> <p>***</p> <p>En octobre 2019, la mairesse de Montréal Mme Valérie Plante annonçait que les travaux de remplacement des conduites d'eau en plomb allaient désormais comprendre à la fois le remplacement de la portion publique et de la portion privée et que les propriétaires bénéficieraient d'une période de 15 ans pour rembourser le coût du remplacement de leur portion privée. Cette annonce avait été bien accueillie puisqu'elle vise à simplifier les démarches pour les citoyens qui n'auront plus à obtenir des soumissions d'entrepreneurs spécialisés, à coordonner leurs travaux avec ceux de la Ville, etc.</p> <p>D'ailleurs, avant cette annonce, nous sommes informés que la Ville s'était toujours assurée de transmettre aux propriétaires un préavis de trois mois avant le début de ses travaux pour leur permettre d'effectuer l'ensemble de ces démarches permettant de coordonner les travaux.</p> <p>Le 14 septembre dernier, la Ville a débuté des travaux majeurs sur l'avenue Bloomfield entre Van Horne et Lajoie qui incluent le remplacement des conduites d'eau en plomb, et ce, sans qu'aucun préavis ne soit donné aux résidents. Dans les faits, le premier avis concernant les travaux a été remis le 16 septembre alors que les travaux avaient déjà débuté.</p> <p>Par cet avis du 16 septembre, nous avons été informés que la Ville ne prévoit effectuer que le remplacement de la portion publique et que les propriétaires étaient invités à attendre la fin des travaux de la Ville pour remplacer leur portion privée, et ce, pour ne pas nuire à l'avancement des travaux de la Ville. Évidemment, cela implique de devoir excaver à deux reprises le terrain en façade des propriétés et de devoir mobiliser deux entrepreneurs différents avec le lot d'inconvénients et les coûts que cela comporte.</p> <p>Après plusieurs démarches, nous avons effectivement pu comprendre que l'annonce faite par Mme Plante en 2019 n'allait finalement viser que les travaux de la Ville qui seront entrepris à partir de 2021.</p>

	<p>Considérant ce qui précède, notre question est la suivante : la Ville s'engage-t-elle à voir à la coordination des travaux avec l'entrepreneur général qui est responsable des travaux en cours pour réaliser le remplacement intégral des conduites en plomb (portions publique et privée) et, dans la négative, quelles sont les mesures qui seront mises en place pour assurer que les entrées d'eau privées sur l'avenue Bloomfield puissent finalement être remplacées sans que les propriétaires ne soient pénalisés?</p>
Céline Forget	<p>Combien de personnes sont payées à même le PTI et quelle est la masse salariale de ces fonctionnaires? Sous question : Le titre de ces postes s.v.p.</p>
Shannon Babcock	<p>To Mayor Tomlinson and the council,</p> <p>This spring, the world was horrified by the public murder of George Floyd. This tragedy inspired thousands of people to act in solidarity with the Black Lives Matter movements and demonstrations. Sadly, this tragedy was not unique.</p> <p>Two weeks ago, Joyce Echaquan died while being abused and neglected by the people who were meant to be caring for her, because of her cultural and ethnic origins.</p> <p>These events bring to light the urgency and necessity of addressing the injustice of discrimination in all its forms in real ways.</p> <p>Here in Montréal, l'<i>Office de Consultations Publique de Montréal</i> published la <i>Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques</i>, in June.</p> <p>Broadly speaking, the objective of the consultation was “the analysis of the interaction between decisions, attitudes and institutional practices that are tinged with bias and that have prejudicial effects, intended or not” (p 5 of the Summary Report in English).</p> <p>The city appointed Cathy Wong to implement the recommendations from the consultation, and last week, created the <i>Bureau du commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques</i>. Thank you to Projet Montréal and Mayor Plante for these actions.</p> <p>The thirty eight recommendations of the report aim to prevent discrimination in the future, beginning with the acknowledgment of the existence of systemic racism and discrimination. Other recommendations include improving the system to address complaints, implementing anti-racist training, zero-tolerance for discriminatory words or actions, and increasing accountability in a variety of ways.</p> <p>In Outremont, there are bylaws that disproportionately affect only some members of our community. For example, the prohibition of minibuses, which primarily affects Hassidic children celebrating Purim, or the prohibition of open fire, (even when the site and methods are approved by the fire department), which effectively prohibits the annual ceremonial burning of bread before Passover.</p> <p>In light of the report and its thirty-eight recommendations, as well as the wider context, what is the council doing concretely here in Outremont in order to ensure a more inclusive and just society here in our borough, today and in the future?</p> <p>Thank you very much.</p> <p>Respectfully,</p>
Mila Bergman	<p>Bonjour, je m'appelle Mila Bergman du 636 av. Stuart, et j'ai 11 ans.</p> <p>Je vais au Collège Stanislas, et j'ai deux voisines à Guy Drummond. Tous les matins je marche avec mes deux sœurs vers l'école, depuis cinq ans. Tout d'abord, je voudrais dire que nous apprécions tous la fermeture de la rue Dollard, par nous je veux dire les enfants.</p>

	<p>Au fil des années, j'ai remarqué que les brigadiers ne restent pas très longtemps: à l'intersection de Dollard et Lajoie, le brigadier est débordé, à cause de tous le trafic. Le brigadier est débordé seulement à cette intersection. Je propose de mettre un deuxième brigadier à l'intersection des deux écoles (Stanislas et Guy Drummond) pour faciliter le déplacement des piétons.</p> <p>J'espère que vous allez considérer ma proposition.</p> <p>Cordialement,</p>
--	--

CA20 16 0290

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 48 ET SE TERMINE À 21 H 01.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Simon Latraverse	<p>Séance du 13 septembre 2020</p> <p>A l'attention du maire PhilipTomlinson et du conseil d'arrondissement</p> <p>Sujet : Évacuation des eaux de pluie dans les ruelles</p> <p>Je vous prie d'excuser la longueur de la question, mais le huis-clos empêchant les citoyens de présenter en détail leurs questions et de réagir aux réponses données, il faut aller davantage dans le détail pour que ça vaille la peine.</p> <p>Je vous demanderais donc de présenter ma question au long et je vous en remercie.</p> <p>Lors de la séance extraordinaire du 5 octobre, je vous ai demandé si : « étant donné que depuis plus de 20 ans l'arrondissement a rajeuni le revêtement des ruelles en posant plusieurs couches d'asphalte successives mais sans se rendre à la limite des propriétés ce qui a eu pour effet de rehausser le niveau des ruelles par rapport aux murs des immeubles et de créer des rigoles le long des murs par où s'écoulent les eaux de pluie, provoquant ainsi des dommages aux murs et aux fondations de plusieurs propriétés » « l'arrondissement prévoit remédier à cette situation par des investissements conséquents dans le pavage des ruelles et nos seulement dans l'aménagement de ruelles</p>

	<p>vertes? »</p> <p>Vous m'avez répondu que pour améliorer l'évacuation des eaux de pluie je n'avais qu'à me joindre à mes voisins et à proposer un projet de ruelle verte pour ma ruelle Davaar McEachran.</p> <p>Je trouve que votre réponse était totalement irréfléchie parce que suivant le concept de ruelle verte mis de l'avant par votre soi-disant expert, les pavés alvéolés, qui sont supposés régler le problème d'évacuation des eaux de pluie, ne peuvent être posés que sur une bande un (1) mètre de large au centre de la ruelle parce qu'il faut laisser l'asphalte de chaque côté avec une capacité portante suffisante pour permettre le passage des véhicules lourds, ce qui n'est pas le cas des pavés alvéolés.</p> <p>Permettez-moi aussi de douter qu'une tranchée d'un mètre de large va régler le problème de drainage des eaux de pluie, à moins de faire des travaux majeurs de canalisation et de resurfacement des ruelles pour les rendre concaves, sans compter les effets non éprouvés du gel-dégel sur les pavés alvéolés.</p> <p>De plus, si l'on veut régler les problèmes d'infiltration d'eau dans les fondations, ça n'est certainement pas en installant des pavés alvéolés le long des murs, ce qui ne ferait qu'intensifier le problème.</p> <p>Donc, la solution que vous proposez n'est pas sérieuse et découle d'une vision idéologique de la gestion des ruelles inspirée de la mythologie des ruelles vertes importée du Plateau et du leur Guide d'aménagement des ruelles vertes que vous avez dûment copié en le rebaptisant Guide des ruelles vertes d'Outremont, cela sans analyse de l'état des ruelles à Outremont.</p> <p>Je reviens donc à ma question en la rendant plus précise pour demander si l'arrondissement prévoit investir non seulement dans les ruelles vertes, mais aussi, et en priorité, dans l'asphaltage des intervalles ou dépressions le long des murs des immeubles qui n'ont pas été comblés lors du resurfacement des ruelles depuis vingt ans? Cette situation affecte des dizaines de propriétaires à travers l'arrondissement, qui voient les fondations de leurs immeubles se détériorer à cause du ruissellement des eaux dans les petits canaux d'évacuation créés par l'arrondissement. Ou préférez-vous attendre que les propriétaires intentent une action en dommages contre la ville?</p> <p>Merci de votre attention</p>
<p>Isabelle Johnson</p>	<p>Bonsoir,</p> <p>J'ai appris que l'arrondissement projetait de refaire la surface du tennis Garneau en remplaçant la terre battue par du ciment.</p> <p>Je pense, comme beaucoup de passionnés de tennis et citoyens d'Outremont qui fréquentent nos tennis, que l'adoption du ciment serait une solution malheureuse qui déplairait aux joueurs de tennis, et particulièrement aux nombreux usagers qui dépassent la cinquantaine, car c'est trop dur pour les jambes et ça va trop vite. Le tennis Garneau est parfait comme il est et il draine bien car on peut y jouer peu de temps après la pluie.</p> <p>En fait c'est pareil pour le tennis St-Viateur, gardons la terre battue!</p> <p>Pouvez-vous rassurer ou reconsidérer vos plans si c'est le cas?</p> <p>Merci</p>
<p>Pierre Lacerte</p>	<p>Bonjour,</p> <p>Voici la question que je souhaiterais poser au maire Philippe Tomlinson lors de la séance du conseil de ce soir:</p> <p>Sujet: La table de concertation et les mandats associés</p> <p>Préambule :</p>

	<p>Monsieur Tomlinson,</p> <p>Le mois dernier, je vous ai demandé de ne pas donner suite au mandat que vous souhaitiez confier à Mme Valentina Gaddi, soit d'étudier les interactions des communautés juives et non-juives dans les espaces publics outremontais. Comme je vous l'ai démontré, Mme Gaddi ne peut d'aucune façon prétendre être une personne crédible pour réaliser une telle étude. Elle est tout sauf neutre et indépendante.</p> <p>En plus d'avoir approuvé et promu personnellement les revendications pro hassidiques, elle a formellement occupé le poste d'administratrice de l'association activiste Friends of Hutchison Street fondée par la conseillère Mindy Pollak. Elle a même soutenu la campagne électorale de la conseillère Pollak. De plus, Mme Gaddi a admis publiquement avoir développé une relation d'extrême proximité avec ces associations hassidiques et partagé leurs revendications. Je vous demande donc à nouveau de la récuser.</p> <p>Par ailleurs, j'aimerais savoir qui a décroché le mandat de faire une étude démographique de ce que vous appelez erronément « la communauté juive ». S'agit-il d'amalgamer tous les résidents de confession ou de culture juive ou de recenser les membres des communautés juives ultraorthodoxes ? Si vous confiez ce mandat aux autorités ultraorthodoxes, il est clair que cette étude ne sera pas neutre. Elles ont tout intérêt à gonfler leur importance. Il suffit d'entendre certains de leurs porte-parole affirmer dans les journaux qu'ils constituent plus de 35% de la population de l'arrondissement. Comme la quasi-totalité des hassidim parle yiddish et que les études statistiques officielles indiquent que 14,4% de la population d'Outremont a le yiddish comme langue maternelle, cela ne vous suffit pas?</p> <p>Pourquoi ce mandat, contrairement aux deux autres mandats, devrait-il être payé par la communauté concernée ?</p> <p>Quant à votre table de concertation, qui en déterminera les membres? Pourquoi souhaitez-vous une parité juive – non-juive, mais pas une parité hommes-femmes? Les membres seront-ils majoritairement francophones?</p> <p>En résumé :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Vous entêtez-vous à maintenir le mandat de Mme Gaddi?2) À qui confierez-vous le mandat de faire ce recensement et pourquoi les communautés hassidiques se chargent-elles d'en défrayer le coût?3) Pourquoi impliquer l'Institut du Nouveau Monde et y engloutir au moins 35 000\$? Les conseillers et conseillères de l'arrondissement ne sont pas capables de faire ce travail?4) Pourquoi pas une parité hommes-femmes et francophones?
--	--

10.05 - PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYENS - POINT 47.01 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT LE LOT 6 115 317 - RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ÉCRITE

Aucune intervention écrite n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

CA20 16 0291

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2020, À 19 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 septembre 2020, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA20 16 0292

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 5 OCTOBRE 2020, À 19 H

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 octobre 2020, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA20 16 0293

OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICE À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF INSTITUT DU NOUVEAU MONDE, POUR UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 35 231 \$, INCLUANT UNE CONTINGENCE DE 15 % DE 4 596 \$ ET TOUTE TAXE APPLICABLE, POUR ACCOMPAGNER L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT DANS LA CRÉATION D'UNE TABLE DE CONCERTATION - BON VOISINAGE - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LA CONVENTION, POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Institut du Nouveau Monde, pour un montant total maximal de 35 231 \$, incluant une contingence de 15 % de 4 596 \$ et toute taxe applicable, pour accompagner l'arrondissement d'Outremont dans la création d'une Table de concertation - Bon voisinage;

D'APPROUVER le projet de convention à cet effet;

D'AUTORISER le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense au surplus libre de l'arrondissement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.01 1207426010

CA20 16 0294

APPROUVER L'ENTENTE LOCALE, INCLUANT LA CONVENTION D'UTILISATION, ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES MARGUERITE-BOURGEOYS, VISANT À RÉGIR LE PARTAGE DES INSTALLATIONS ET DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE ENTENTE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER l'entente locale, incluant la convention d'utilisation, entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de services scolaires Marguerite-Bourgeois, visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1202504025

CA20 16 0295

DÉPÔT DE LA LISTE DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2020

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin, juillet et août 2020.

30.01 1203711012

CA20 16 0296

DÉPÔT DE LA LISTE DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2020

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin, juillet et août 2020.

30.02 1203711011

CA20 16 0297

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2020

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour les mois de juin, juillet et août 2020.

30.03 1203711013

CA20 16 0298

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES DU MOIS D'AOÛT 2020

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées du mois d'août 2020.

30.04 1206695008

CA20 16 0299

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1ER AU 31 AOÛT 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 août 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du Règlement concernant les permis et certificats (1176).

30.05 1207397036

CA20 16 0300

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AUX MONTANTS OCTROYÉS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF À MÊME LE FONDS LOCAL D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT, LE TOUT TEL QUE PRÉVU À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT AO-460

DÉPÔT de la reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du Règlement AO-460.

30.06 1207426009

CA20 16 0301

ABROGER LA RÉOLUTION CA20 16 0071 (1206695004) - RÉAFFECTER AU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT LE MONTANT DE 49 200 \$ QUI EST RÉSERVÉ À CE DOSSIER

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ABROGER la résolution CA20 16 0071 du 2 mars 2020 (avis de motion visant à établir une rémunération supplémentaire aux conseillères et conseillers de l'arrondissement d'Outremont);

DE RETOURNER au surplus libre de l'arrondissement le montant de 49 200 \$ qui y est réservé.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1206695024

CA20 16 0302

AUTORISER UNE DÉPENSE NETTE ADDITIONNELLE MAXIMALE DE 19 747\$ POUR LA MAJORATION DU CONTRAT DE NADEAU NADEAU BLONDIN ARCHITECTES, DANS LE CADRE DU MANDAT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA RÉFECTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DU CHALET DU PARC PRATT, SUITE AUX MODIFICATIONS REQUISES AU PROJET - DÉPENSE PROVENANT DU PTI

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AUTORISER une dépense nette additionnelle maximale de 19 747 \$ pour la majoration du contrat de Nadeau Nadeau Blondin Architectes, dans le cadre du mandat des services professionnels en architecture pour la réfection et le réaménagement du chalet du parc Pratt, suite aux modifications requises au projet;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1200465006

CA20 16 0303

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 42 102,37 \$ (TOUTES TAXES INCLUSES) POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DEVANT PERMETTRE L'OPTIMISATION DES OUTILS INFORMATIQUES AINSI QUE LE DÉPLOIEMENT, CONFORMÉMENT À LA VISION VILLE, DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ARRONDISSEMENT, INCLUANT UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 5 000 \$ (TOUTES TAXES INCLUSES) À TITRE D'INCIDENCES - DÉPENSE PROVENANT DU PDI

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER l'acquisition de divers équipements du parc informatique de l'arrondissement dans le cadre du déploiement de la nouvelle normalité du travail;

D'AUTORISER une dépense maximale de 37 102,37 \$ (taxes incluses) à cette fin;

D'AUTORISER une dépense maximale de 5 000 \$ (taxes incluses) à titre d'incidences, pour une dépense totale de 42 102,37 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1203711010

CA20 16 0304

AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 70 000 \$ (INCLUANT LES TAXES) À MÊME LE FONDS DE STATIONNEMENT EN VUE DE LA MODIFICATION DES ENSEIGNES ÉNONÇANT LES RÈGLES DE STATIONNEMENT POUR FINS D'ENTRETIEN DE LA CHAUSSÉE SUR L'ENSEMBLE DES RUES PRÉVUES À L'ANNEXE «H» DU RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET - DÉPENSE PROVENANT DU FONDS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AFFECTER un montant total maximal de 70 000 \$ (incluant les taxes) à même le fond de stationnement en vue de de la modification des enseignes énonçant les règles de stationnement pour fins d'entretien de la chaussée sur l'ensemble des rues prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

30.10 1205069030

CA20 16 0305

AFFECTER UN MONTANT TOTAL MAXIMAL DE 20 000 \$ (TAXES INCLUSES) POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE LES MODES DE GESTION DE LA CIRCULATION DU TRONÇON DU BOULEVARD DOLLARD, ENTRE VAN HORNE ET LAJOIE SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT - AUTORISER LA DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT À APPROUVER TOUTE DÉPENSE ET À OCTROYER TOUT CONTRAT LIÉS À CE PROJET - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'AFFECTER un montant total maximal de 20 000 \$ (taxes incluses) à même le surplus de l'arrondissement pour la réalisation d'une étude comparative entre les modes de gestion de la circulation du tronçon du boulevard Dollard, entre Van Horne et Lajoie sur le territoire de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER la directrice d'arrondissement à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat liés à ce projet.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.11 1206965009

CA20 16 0306

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - MODIFICATIONS APPORTÉES AU CHAPITRE CONCERNANT LES CLÔTURES / HAIES / MURS - DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE TENUE DU 10 AU 24 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mars 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE les consultations publiques ont été suspendues en mars 2020 dû à la COVID-19;

ATTENDU QUE les arrêtés ministériels ont depuis permis de remplacer les consultations publiques dans le cadre de modification réglementaire d'urbanisme par une consultation écrite précédée d'un avis public de 15 jours;

ATTENDU QU'UNE consultation écrite a été tenue dans le présent dossier du 10 au 24 septembre 2020;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 10 au 24 septembre 2020, lequel vise notamment le présent dossier;

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* »;

L'objet de ce règlement est d'apporter des modifications au chapitre concernant les clôtures, les haies et les murs.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1207776005

CA20 16 0307

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) - ASSUJETTIR CERTAINS TRAVAUX IMPLIQUANT DES MURS DE SOUTÈNEMENT ET AJOUTER DES CRITÈRES D'INTÉGRATION - DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION ÉCRITE TENUE DU 10 AU 24 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 mars 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE les consultations publiques ont été suspendues en mars 2020 dû à la COVID-19;

ATTENDU QUE les arrêtés ministériels ont depuis permis de remplacer les consultations publiques dans le cadre de modification réglementaire d'urbanisme par une consultation écrite précédée d'un avis public de 15 jours;

ATTENDU QU'UNE consultation écrite a été tenue dans le présent dossier du 10 au 24 septembre 2020;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 10 au 24 septembre 2020, lequel vise notamment le présent dossier;

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189)* »;

L'objet de ce règlement est d'assujettir certains travaux impliquant des murs de soutènement et ajouter des critères d'intégration.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1207776004

CA20 16 0308

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (1171) - DÉPLACEMENT DES DEUX ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES DE POLICE VERS LE CÔTÉ OUEST DE L'AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE À L'OPPOSÉ DU BÂTIMENT SIS AU 22, AVENUE CLAUDE-CHAMPAGNE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à déplacer les deux espaces de stationnement réservés aux véhicules de police vers le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne à l'opposé du bâtiment sis au 22, avenue Claude-Champagne.

40.03 1195069026

CA20 16 0309

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE SUR L'AVENUE BERNARD À PROXIMITÉ DU THÉÂTRE OUTREMONT

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur l'avenue Bernard, à proximité du Théâtre Outremont.

40.04 1205069034

CA20 16 0310

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR LE BOULEVARD MONT-ROYAL À L'INTERSECTION DE L'AVENUE FERNHILL ET À LA JONCTION DE L'ANCIENNE ET LA NOUVELLE PARTIE DE L'AVENUE QUERBES AU NORD DE L'AVENUE VAN HORNE

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel.

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyen(nes).

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur le boulevard Mont-Royal, à l'intersection de l'avenue Fernhill, et à la jonction de l'ancienne et la nouvelle partie de l'avenue Querbes, au nord de l'avenue Van Horne.

40.05 1205069033

CA20 16 0311

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE DE LA 8E ÉDITION DE L'ÉVÉNEMENT « LA PARADE DES CITROUILLES » QUI AURA LIEU LE DIMANCHE, 1ER NOVEMBRE 2020, DE 16 H À 21 H AU PARC PRATT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public, pour la tenue de la 8e édition de l'événement « La Parade des citrouilles », qui aura lieu le dimanche 1er novembre 2020, de 16 h à 21 h au parc Pratt, sous réserve des mesures sanitaires qui pourraient être édictées par la Direction de la santé publique.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1206737011

CA20 16 0312

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À DÉCRÉTER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 134.1 DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469), UNE MODIFICATION DE L'ARTICLE 128, SOUS-SECTION VI DUDIT RÈGLEMENT AFIN D'ACCORDER LA GRATUITÉ D'ACCÈS AU PATINAGE LIBRE À L'ARÉNA D'OUTREMONT, ET CE, JUSQU'AU 3 NOVEMBRE 2020 INCLUSIVEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469), une modification de l'article 128, Sous-section VI dudit règlement afin d'accorder la gratuité d'accès au patinage libre à l'aréna d'Outremont pour l'ensemble des usagers, incluant ceux sans carte des loisirs et ce, jusqu'au 3 novembre 2020 inclusivement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1206737013

CA20 16 0313

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1155, AVENUE MANSEAU (LOT 6 115 317) - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE À L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 06-069 ET AUX ARTICLES 7.5, 7.6.3 B) ET C), 7.6.7 AL. 1 F) ET G) ET 10.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177), LE TOUT CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT 1180 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 16 septembre 2020, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance spéciale du 16 septembre 2020, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la construction d'un bâtiment multifamilial;

ATTENDU qu'un avis a été publié le 25 septembre 2020 relativement aux demandes de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

ATTENDU que les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397038;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

Pour le bâtiment situé au 1155, avenue Manseau (lot 6 115 317) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 17 du Règlement numéro 06-069;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 7.5 du règlement de zonage 1177;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes b) et c) de l'article 7.6.3 du règlement de zonage 1177;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes f) et g) du premier alinéa de l'article 7.6.7 du règlement de zonage 1177;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure à l'article 10.3 du règlement de zonage 1177;

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Afin d'augmenter la perméabilité de ce grand îlot, un sentier piéton doit être aménagé dans la cour latérale longeant le talus ferroviaire, connecté au sentier prévu dans le projet en construction au 1150, avenue Thérèse-Lavoie-Roux. Ce cheminement piéton doit être formalisé et balisé par un traitement au sol telle que la poussière de pierre stabilisée;

- Afin d'augmenter la visibilité à la sortie de l'allée d'accès véhiculaire, l'espace prévu en cour avant pour les bacs de recyclage, poubelles et compostage doit être retiré. Au même endroit, la plantation d'arbustes doit être réduit;
- Considérant que la cour intérieure n'est pas aménagée sur une dalle de stationnement, celle-ci doit inclure la plantation d'au moins un arbre feuillu à grand déploiement;
- Un plan préparé par un architecte de paysage, incluant un plan de plantation, doit être déposé avant l'émission du permis de construction;
- Une étude démontrant la viabilité des aménagements à proximité des activités ferroviaires doit être déposée avant l'émission du permis de construction.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397038

CA20 16 0314

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1155, AVENUE MANSEAU (LOT 6 115 317) - DEMANDE D'EXEMPTION DE FOURNIR ET MAINTENIR 40 CASSES DE STATIONNEMENT SUR LES 68 EXIGÉES PAR LE RÈGLEMENT 06-069

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207596005;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du règlement de zonage 1177, la demande d'exemption de fournir et maintenir 40 cases de stationnement sur les 68 exigées par le règlement 06-069.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1207596005

CA20 16 0315

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 1075, AVENUE LAURIER OUEST; 539, AVENUE DAVAAR; 277, AVENUE QUERBES; 714, AVENUE BLOOMFIELD; 87, AVENUE McCULLOCH; 34, AVENUE PRINCE-PHILIP; 1740, AVENUE DUCHARME; 8, AVENUE GLENCOE; 505, AVENUE STUART - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 2 septembre 2020 et à la séance spéciale du 16 septembre 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397037;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

1075, avenue Laurier Ouest

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Avec la réserve suivante :

- Déposer la fiche technique ainsi qu'un échantillon du panneau réfléchissant préalablement à la délivrance du permis.

539, avenue Davaar

Avec les réserves suivantes :

- Renoncer à la Juliette en installant dans l'ouverture de la porte une fenêtre guillotine de la même hauteur et même apparence que la fenêtre du côté sud de la façade arrière ;
- Sur le garage, remplacer le parapet de brique faisant office de garde-corps, par un garde-corps en barrotins de cortène similaire à celui de l'escalier de la terrasse. Ce garde-corps devra respecter les retraits exigés selon le règlement de zonage.

277, avenue Querbes

714, avenue Bloomfield

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, LE PROJET EST APPROUVÉ SANS RÉSERVE.

87, avenue McCulloch

34, avenue Prince-Philip

1740, avenue Ducharme

Avec la réserve suivante :

- Refaire la toiture en ardoise tel que l'existant.

8, avenue Glencoe

505, avenue Stuart

NONOBTANT LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :

Avec la réserve suivante :

- Opter pour les garde-corps en barrotins métalliques pour l'ensemble de la terrasse.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1207397037

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 460, AVENUE CHAMPAGNEUR - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT ARRIÈRE ET DÉMOLITION DU GARAGE

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé défavorablement, à la séance spéciale du 16 septembre 2020, la demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397039;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 460, avenue Champagneur, selon les plans présentés et déposés;

Pour les motifs suivants :

- L'agrandissement ne tient pas compte du voisin jumelé et respecte peu l'expression et la composition architecturale de la façade arrière et de l'ensemble;
- La qualité et la nature des matériaux et des détails de l'agrandissement sont inférieures à celles du bâtiment visé et des constructions voisines;
- La démolition du garage ne tient pas compte du caractère de la rue, ne respecte pas le concept d'origine et ne met pas en valeur l'ensemble;
- Les orientations indiquées par les membres du CCU lors de la séance du 8 juillet 2020, n'ont pas été prises en considération. Notamment, la documentation déposée n'a pas permis de juger adéquatement de l'intégration et de l'exécution du projet.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.04 1207397039

CA20 16 0317

NOMINATION DE CITOYEN(NE)S À TITRE DE MEMBRE DES COMITÉS BON VOISINAGE, CULTURE ET COMMERCES ET MOBILITÉ DURABLE ET SÉCURITAIRE - PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION D'UNE MEMBRE DU COMITÉ CULTURE ET COMMERCES

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE PRENDRE ACTE de la démission de Madame Maude Choko comme membre du Comité Culture et commerces;

DE NOMMER Madame Isabelle Dubé-Côté et Madame Josée Turcot comme membres du Comité Bon voisinage;

DE NOMMER Monsieur Gunther Gamper et Madame Mariela Hernandez comme membres du Comité Culture et commerces;

DE NOMMER Monsieur Kinan Bahbou et Monsieur Christian Peaker comme membres du Comité Mobilité durable et sécuritaire.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Jean-Marc Corbeil

appuyé par Cette proposition n'est pas appuyée

DE NOMMER Madame Isabelle Dubé-Côté, Madame Josée Turcot et Monsieur Jean-Marc Corbeil comme membres du Comité Bon voisinage.

CETTE PROPOSITION TOMBE, N'ÉTANT PAS APPUYÉE.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

51.01 1206695025

CA20 16 0318

PRENDRE ACTE DE LA DÉCISION 500-17-113483-203 RENDUE PAR LA COUR SUPÉRIEURE LE 8 SEPTEMBRE 2020

DÉPÔT au conseil d'arrondissement de la décision 500-17-113483-203 de la Cour Supérieure rendue le 8 septembre 2020.

60.01 1203711007

CA20 16 0319

PRENDRE ACTE DU CHANGEMENT DE LOCATEUR AU BAIL DE LOCATION POUR L'ENTREPOSAGE DES ARCHIVES DE L'ARRONDISSEMENT AU 6600, RUE SAINT-URBAIN

PRENDRE ACTE du changement de locateur au bail de location pour l'entreposage des archives de l'arrondissement au 6600, rue Saint-Urbain.

60.02 1203711014

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 46.

70.02

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement